ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Communiqué de presse
20 juin 2023

Création des « Grands Prix de l'Académie des beaux-arts »

Sur la proposition de Laurent Petitgirard, son secrétaire perpétuel, l'Académie des beaux-arts a souhaité créer cette année les « Grands Prix de l'Académie des beaux-arts ».

Ces 9 Grands Prix décernés par l'Académie, soit un prix propre à chacune de ses 9 sections (peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin, composition musicale, membres libres, cinéma et audiovisuel, photographie, chorégraphie), viendront mettre à l'honneur des artistes de nationalité française ou étrangère s'étant illustrés grâce à l'excellence de leur carrière ou le caractère particulièrement remarquable d'une œuvre récente ou d'une action récemment menée.

Ces Grands Prix ne feront l'objet d'aucun appel à candidatures. Ils seront décernés par l'Académie, réunie en assemblée plénière, sur proposition de chaque section concernée.

Chaque Grand Prix sera doté à hauteur de 30 000 euros, financés sur les fonds propres de l'Académie. **Cette somme sera mise à la libre disposition du lauréat ou de la lauréate qui devra la répartir entre plusieurs artistes à sa libre appréciation.**

Chaque Grand Prix fera l'objet d'une **cérémonie de remise sous la Coupole du Palais de l'Institut de France**. A cette occasion, les artistes que le lauréat aura décidé de soutenir seront également mis à l'honneur.

L'Académie attribuera ainsi chaque année 3 de ces nouveaux Grands Prix selon le rythme et le calendrier suivant :

- en 2023, 2026, 2029, etc. : Grand Prix de Chorégraphie, Grand Prix de Cinéma et d'Audiovisuel, Grand Prix de la section des Membres libres

- en 2024, 2027, 2030, etc. : Grand Prix de Peinture, Grand Prix de Gravure et Dessin, Grand Prix de Composition musicale

- en 2025, 2028, 2031, etc. : Grand Prix d'Architecture, Grand Prix de Sculpture, Grand Prix de Photographie

Les noms des lauréats 2023 des 3 premiers Grands Prix de l'Académie des beaux-arts seront communiqués en septembre prochain et les cérémonies de remise de prix auront lieu en octobre, novembre et décembre 2023.

L’Académie des beaux-arts

L’Académie des beaux-arts est l’une des cinq académies composant l’Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l’organisation de concours, l’attribution de prix, le financement de résidences d’artistes et l’octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l’Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d’ordre artistique.

Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d’institutions culturelles et de mécènes.

Afin de mener à bien ces missions, l’Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d’importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

Hermine Videau – Directrice du service de la communication et des prix
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier
Chargée des relations presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr

Académie des beaux-arts
23, quai de Conti - 75006 Paris
www.academiedesbeauxarts.fr

@academiebeauxarts
@AcadBeauxarts
@academiedesbeauxarts